



Démographie et histoire agraire du bassin versant du Merguellil

Bibliographie et lexique

Claire Géroutet
INA P-G
Décembre 2004

sommaire

DEFINITIONS	1
LEXIQUE ARABE.....	3
ABREVIATIONS	5
BIBLIOGRAPHIE.....	7

DEFINITIONS

• **Agglomération** : c'est un ensemble de 10 constructions (ou au moins 50 habitants), se trouvant dans un secteur rural et tel qu'aucune des constructions ne soit éloignée de la plus proche de plus de 200 mètres. La population rurale non agglomérée est dite isolée.

• **Commune** : c'est un groupement d'au moins 400 habitants, ayant un nom reconnu à l'échelle locale.

• **Indicateur du développement humain (IDH)** : c'est la mesure représentant trois éléments du développement humain, soit la longévité (espérance de vie à la naissance), le savoir (alphabétisation des adultes et niveau moyen d'instruction) et le revenu. La Tunisie est au 91^{ème} rang mondial sur 175 pays.

• **GP** = route de Grand Parcours. La dénomination a récemment changé et actuellement, ces routes sont également appelées **RN** c'est-à-dire Route Nationale.

• **Ménage** : dans les recensements, un ménage correspond à un groupe de personnes ayant ou non entre eux un lien de parenté, vivant dans le même logement et prenant en général leur repas en commun.

• **Population active** : La population active est constituée par les personnes d'âge actif (15 ans et plus). Elle comprend les actifs effectifs, les actifs marginaux et les actifs potentiels.

Les actifs effectifs sont les personnes ayant déclaré spontanément exercer une activité ou être sans travail.

Les actifs marginaux sont les personnes ayant déclaré spontanément être inactives (femmes au foyer, ...) et qui ont exercé en réalité au cours des 12 derniers mois (ne serait ce que partiellement) une activité économique.

Les actifs potentiels sont les personnes ayant déclaré être inactives et n'avoir pas exercé au cours des 12 derniers mois une activité économique pour cause de manque d'emploi ou de travail non approprié.

Le reste de la population en âge actif est considéré comme population inactive.

• **Rapport de masculinité** = (population masculine / population féminine)*100

• **Seuil de pauvreté (calcul)** : La méthode consiste à calculer un seuil de pauvreté, en partant d'une population de référence à faible revenu. Il s'agit de la frange de la population située autour du 20^{ème} percentile des dépenses des ménages. Le calcul du seuil comporte deux étapes : calcul de la composante alimentaire et calcul de la composante non alimentaire du seuil.

La composante alimentaire est calculée sur la base du coût de la calorie de la ration alimentaire et du besoin énergétique minimum de la population de référence. Quant à la composante non alimentaire (habillement, habitation ...) du seuil, elle est estimée selon les mêmes proportions que celles des dépenses non alimentaires de la population de référence. Le total des deux composantes, alimentaire et non alimentaire, constitue le seuil de pauvreté.

• **Système éducatif tunisien** : L'école est gratuite et obligatoire de 6 à 15 ans.

Il y a donc 9 années d'enseignement obligatoire dit "enseignement de base" dispensé en arabe (avec 2 langues étrangères obligatoires : le français et l'anglais) réparti entre :

Le 1^{er} cycle de base qui dure 6 ans

Le 2^{ème} cycle de base qui dure 3 ans

Il y a ensuite 4 ans d'études supérieures non obligatoires qui restent gratuites.

• **Taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire** (c'est-à-dire entre deux recensements) :

Ce taux est calculé à partir de la formule $P_n = P_0 (1+r)^n$ selon la conviction Malthusienne que la population croît en progression géométrique.

P_n : représente la population à la date n

P_0 : représente la population à la date d'origine

r : représente le taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire

n : représente le nombre d'années

• **Taux d'accroissement naturel** : (Taux brut de natalité - Taux brut de mortalité) / 10

• **Taux de branchement en eau potable** : Pourcentage des ménages qui disposent de l'eau potable à domicile (réseau de la SONEDE).

• **Taux de desserte en eau potable** : Pourcentage de la population qui dispose de l'eau potable à partir du réseau ou à partir d'une borne fontaine ou un puit public (SONEDE et Génie Rural).

• **Taux global d'activité** : c'est le rapport de la population active à la population d'âge actif (15 ans et plus).

LEXIQUE ARABE

- **Achaba** : contrat de pâturage des chaumes.
- **Achour** : impôt sur la récolte de l'orge et du blé.
- **Aïn** : source
- **Dechera ou dechra** : subdivision du *douar*, elle comprend généralement plusieurs foyers (30 ménages en moyenne).
- **Djebel ou jbel** : montagne
- **Douar** : anciennement, un groupement composé de 8 à 10 tentes abritant chacune une famille. Actuellement, le *douar* est la plus petite délimitation administrative. Ce mot peut être traduit par village ou hameau.
- **Enzel** : c'est la rente annuelle que donne celui qui exploite un habous. Souvent, les exploitants rachètent ou s'approprient les biens en enzel. De nombreux colons français ont procédé de cette manière pour s'approprier de la terre. Le mot enzel peut également être utilisé pour désigner des terrains qui sont ou étaient en enzel.
- **Fesguia** : grand réservoir public de collecte des eaux. Il peut mesurer quelques centaines de mètres cubes.
- **Ghourbi** : habitat peu confortable réalisé avec les matériaux disponibles : souvent de l'argile de la paille, des branchages et de la tôle.
- **Habous publics** : Etablissements publics et œuvres d'intérêt général dotés de revenus importants. Ce sont souvent des établissements de santé ou d'éducation à caractère religieux. Ces établissements proviennent des habous privés. Ils sont gérés par l'Administration des habous. Les habous publics ont été abolis en 1956.
- **Habous privés** : également appelés *waqf* ou biens de main-morte, les biens couverts par les "habous" sont inaliénables : ils ne peuvent être ni vendus, ni échangés. Ces œuvres sont parfois l'occasion de litiges entre les héritiers. Depuis le XVI^e siècle, des biens sont constitués en habous dans le but de pérenniser le capital et donc la hiérarchie sociale de la famille. Le fondateur bénéficie de l'usufruit du bien-fonds sa vie durant ; son pouvoir économique est conservé intact au sein du groupe familial auquel il appartient. Lorsque la lignée des bénéficiaires vient à s'éteindre, le bien est affecté à des œuvres d'intérêt général que le constituant a toujours eu soin de désigner dans l'acte constitutif, et rentre dans la catégorie des Habous publics que nous avons déjà étudiés. Les habous privés ont été abolis en 1957.
- **Habous mixtes** : c'est un intermédiaire entre les habous publics et les habous privés. Lors de la constitution en habous, les descendants sont chargés de la gestion du bien d'intérêt général. Les habous mixtes ont été abolis en même temps que les habous publics, en 1957.
- **Hammem** : bain
- **Haouz** : procédure d'acquisition des terres par les tribus au moment de la délimitation des terres lors de la colonisation.
- **Henchir** : mot arabe pour dire terrain ou parcelle. Les henchirs sont souvent des anciens habous que les colons français se sont attribués au moyen de l'enzel. De nombreux douars du bassin versant portent ainsi le nom du colon. Par exemple le douar henchir Dupoux de la délégation d'Haffouz rassemble les anciennes possessions du colon Dupoux.

Démographie et histoire agraire du bassin versant du Merguellil
Bibliographie et lexique

- **Khammessat** : voir définition de l'encadré 2 partie I.
- **Kharadj** : impôt sur la terre, payé au bey.
- **Majel** : citerne souterraine destinée à collecter l'eau de pluie.
- **Mejba** : impôt prélevé en espèce par habitant chez les nomades.
- **Melk** : La terre qui, quelle que soit son origine (achat, héritage, don, etc....) appartient à une ou plusieurs personnes qui en ont pleine jouissance : liberté de vente, d'hypothèque, de don, de legs. C'est la propriété privée.
- **Menzel** : ferme agricole
- **Mgharsa** : Le travailleur plante des arbres sur le terrain nu du propriétaire. Il récupère les revenus de toute la plantation pendant la durée du bail et récupère 50% de la terre plantée à la fin du bail. Notons que le mot arabe *gharsa* signifie plantation.
- **Ouled** : mot arabe signifiant enfants ou frères. Il est souvent utilisé pour nommer les fractions des tribus.
- **Qanoun** : impôt payé en espèce par pied d'olivier.
- **Seguia** : bassin aménagé avec des canaux de collecte des eaux de pluie.
- **Tabouna** : pain traditionnel cuit dans un four à bois.

ABREVIATIONS

- **AFA** : Agence Financière Agricole
- **AIC** : Association d'Intérêt Collectif
- **APIA** : Agence de Promotion des Investissements Agricoles
- **ARA** : Agence de Réforme Agraire
- **BNA** : Banque Nationale Agricole
- **BTS** : Banque Tunisienne de Solidarité
- **CES** : Conservation Eaux et Sols
- **CGDR** : Commissariat Général au Développement Régional
- **CRA** : Centre de Rayonnement Agricole
- **CRDA** : Commissariat Régional au Développement Agricole. Il y en a un par gouvernorat (localisé dans le chef lieu du gouvernorat).
- **CSA** : Coopérative de Service Agricole
- **CTV** : Cellule Territoriale de Vulgarisation. Il y en a un par délégation (localisé dans le chef lieu de délégation)
- **DGETH** : Direction Générale des Grands Travaux Hydrauliques
- **DGGR** : Direction Générale du Génie Rural
- **DGRE** : Direction Générale des Ressources en Eau
- **FEM** : Fond pour l'Environnement Mondial
- **FIDA** : Fond International pour le Développement Agricole
- **FNE ou 21-21** : Fonds National pour l'Emploi
- **FODERI** : Fonds de Développement Rural Intégré
- **FOSDA** : Fonds Spécial de Développement Agricole créé peu après l'Indépendance
- **FSDO** : Fonds de Développement du Secteur Oléicole
- **FSN ou 26-26** : Fonds de Solidarité Nationale
- **GCES** : Groupements de Conservation des Eaux et des Sols
- **GFIC** : Groupements Forestiers d'Intérêt Collectif
- **GIC** : Groupement d'Intérêt Collectif, anciennement appelé AIC pour Association d'Intérêt Collectif
- **OC** : Office des Céréales

- **ODCO** : Office de Développement du Centre Ouest
- **ODNO** : Office de Développement du Nord Ouest
- **ODS** : Office de Développement du Sud
- **OEP** : Office de l'Elevage et du Pâturage
- **OMC** : Organisation Mondiale du Commerce
- **OMIVAK** : Office de Mise en Valeur de Kairouan
- **OTD** : Office des Terres Domaniales
- **PAS** : Programme d'Ajustement Structurel
- **PDAI** : Projet de Développement Agricole Intégré lancé en 1990 par le Ministère de l'Agriculture. Ces programmes sont gérés au niveau régional.
- **PDR** : Programme de Développement Rural lancé en 1972
- **PDRI** : Programme régional de Développement Rural Intégré lancé en 1984
- **PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- **PRD** : Programme Régional de Développement a remplacé le PDR dans les années 1980
- **PPI** : Périmètres Publics d'Irrigation
- **La SO.N.E.D.E.** est la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux. Elle a été créée par la loi n° 68-22 du 02 juillet 1968. Elle est sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques. Son statut est défini par la loi qui la qualifie d'établissement public à caractère non administratif (EPNA). L'objet de la SO.N.E.D.E est la fourniture de l'eau potable sur tout le territoire tunisien. Elle est chargée de l'exploitation, de l'entretien et du renouvellement des installations de captage, de traitement, de transport et de distribution de l'eau.
- **La STEG** est la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz. Créée en 1962, c'est une entreprise publique à caractère non administratif (EPNA) responsable de la production de l'électricité, du transport et de la distribution de l'électricité et du gaz naturel dans toute la Tunisie.
- **UNFT** : Union Nationale des Femmes Tunisiennes
- **UTAP** : Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

BIBLIOGRAPHIE

- Bakalti S., 1996, *La femme tunisienne au temps de la colonisation 1881-1956*, Collection Histoire et Perspectives Méditerranéennes, L'Harmattan, Paris, 307p.
- Batou J., 1990, *Cent ans de résistance au sous développement*, Librairie Droz, Genève, 575p.
- Beaujot R., 1986, *Libération de la femme et marché matrimonial en Tunisie*, Population, vol.41, n°4-5, pp.853-860.
- Ben Salem L., 1992, *Introduction à l'analyse de la parenté et de l'alliance dans les sociétés arabo-musulmanes*, in Ferchiou S. (éd.), *Hasab wa Nasab. Parenté, alliance et patrimoine en Tunisie*, Editions du CNRS, Paris, pp.79-104.
- Ben Salem L., 1994, *La famille en Tunisie. Questions et hypothèses*, in Structures familiales et rôles sociaux, Cérès Production, Tunis, pp.13-27.
- Ben Salem L., 1994, *Structures familiales et réseau d'entraide*, Cahier de l'Institut de Recherche et d'Etudes sur la Population, n°11, Tunis, pp.117-144.
- CERES-CEE, 1992, *Analyse des mouvements migratoires dans le Sud et le Sud-Est du bassin méditerranéen en direction de la CEE. Le cas de la Tunisie*, Rapport définitif, Cérès, Tunis, 252 p.
- Chelli M., 1994, *Pour une politique d'action sur la fécondité plus performante : femme et planification familiale*, Cahier de l'Institut de Recherche et d'Etudes sur la Population, n°9, Tunis, pp.35-54.
- Chesnaï J-C., 1997, *Transition de la prospérité et transition de la pauvreté : l'universalisation de la baisse de la fécondité*, Actes du Congrès International de la Population, vol. 1, UIESP, 11-17 oct., Beijing, pp.269-285.
- Chriki A. et al., 1991, *Analyse de la consanguinité dans une région de la Tunisie : le Cap Bon*, in Huit questions de population, Cérès Productions, Tunis, pp.109-128.
- Delancray R., 1940, *Livre d'or de l'agriculture en Tunisie*, Les Belles Illustrations, Tunis.
- Despois J., 1961, *La Tunisie, ses régions*, Armand Colin, Paris, 224p.
- Fargues P. 1986, *La citadelle arabe*, in Burguière A., Klapisch-Zuber C., Segalen M., Zonabend F. (éds.), *Histoire de la famille*, vol.3, Armand Colin, Paris, pp.443-484.
- Fargues P., 1998, *La baisse de la fécondité arabe*, Population, vol.43, n°6, pp.975-1004.
- Faysse, N., 1998, *Les acteurs de la gestion de l'eau et les jeux de pouvoir sur la nappe de Kairouan : différences entre théorie et réalité*. Rapport de stage. Orstom, Tunis.
- Feuillette S., 2001, *Vers une gestion de la demande sur une nappe en accès libre : exploration des interactions ressource usages par les systèmes multi-agents. Application à la nappe de Kairouan, Tunisie Centrale*. Thèse de doctorat, Université de Montpellier II, Montpellier, 283p.
- Feuillette, S., Le Goulven, P., et Bachtà, M. S. ,1998, *Les pouvoirs législatifs, réglementaires et juridiques en Tunisie confrontés à la gestion des nappes souterraines : cas de la nappe de Kairouan, Tunisie Centrale*. In : Colloque SFER : L'irrigation et la gestion collective de la ressource en eau en France et dans le monde, 19-20 novembre, Montpellier.
- Ganiage J., 1966, *La population de la Tunisie vers 1860*, Population, vol.21, n°5, pp.857-886.
- Gastineau B., Sandron F., 2002, *La transition de la fécondité en Tunisie*, Population, L'Harmattan.

Démographie et histoire agraire du bassin versant du Merguellil
Bibliographie et lexique

Gildas S., 1979, *L'espace des travailleurs tunisiens en France, structure et fonctionnement d'un champ migratoire international*, Poitiers, 417p.

Guillaume H., Romagny B., décembre 2003, *Sociétés, dynamiques d'occupation du milieu et compétitions sur les ressources naturelles dans la Jeffara tunisienne*, La désertification dans la Jeffara, vol.2, Institut de Recherche pour le Développement, Tunis.

Kerrou M., Kharoufi M., 1994, *Maghreb. Familles, valeurs et changements sociaux*, Monde Arabe Maghreb Machrek, n°134, pp.26-39.

Ladjimi A., Christian B., Boukhris R., 1985, *Résistance à la contraception : mythe ou réalité*, in Actes du Colloque National "La fécondité en Tunisie : situation actuelle et perspectives, Office National de la Famille et de la Population, Tunis, pp.218-227.

Largueche D., 1993, *Les sources de la démographie historique dans la Tunisie moderne*, in La démographie historique en Tunisie et dans le monde arabe, Cérès Productions, Tunis, pp.13-34.

McEvedy C., Jones R., 1978, *Atlas of World Population History*, Penguin Books, London, 368p.

Pérennes, J.-J., 1988, *La politique de l'eau en Tunisie*, Maghreb-Machrek 120 : 23-41.

Poncet J., 1961, *La colonisation et l'agriculture européenne en Tunisie depuis 1881*, Imprimerie Nationale, Paris, pp.41-49.

Poncet J., 1963, *Paysages et problèmes ruraux en Tunisie*, Presses Universitaires de France, bibliothèque de l'IRMC, Tunis.

Rouissi M., 1983, *Population et société au Maghreb*, Cérès Productions, Tunis, 189p.

Seklani M., 1960, *La fécondité dans les pays arabes : données numériques, attitudes et comportements*, Population, vol.15, n°5, pp.831-856.

Sghaier M., Picouet M., Gammoudi T., Fetoui M., Issaoui M., décembre 2003, *Structures démographiques, activités socio-économiques des ménages et évolution foncière*, La désertification dans la Jeffara, vol.3, Institut de Recherche pour le Développement, Tunis.

Talbi M., 1977, *Effondrement démographique au Maghreb du XI^e au XV^e siècle*, Cahiers de Tunisie, vol.25, n°97-98, pp.51-60.

Valensi L., 1969, *Calamités démographiques en Tunisie et en Méditerranée orientale aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Annales, Economie, Société, Civilisation, nov-déc, pp.1540-1561.

Valensi L., 1977, *Fellah tunisiens. L'économie rurale et la vie des campagnes aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Mouton, Paris, 421p.

Vallin J., 1971, *La limitation des naissances en Tunisie. Efforts et résultats*, Population, vol.26, n°spécial, pp.181-204.

Documents officiels, enquêtes, publications statistiques

Institut National de la Statistique, 1956, 1966, 1975, 1984 et 1994, *Recensement général de la population et des logements*, Tunis.

Institut National de la Statistique, 1989 et 1999, *Enquête Nationale Population et Emploi*, Tunis.

Institut National de la Statistique, 1940 à 1999, *Annuaire Statistiques*, Tunis.

AUDEC, juin 1998, *Atlas du gouvernorat de Siliana*, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, Institut National de la Statistique, Tunis.

CNEA (Centre National des Etudes Agricoles), mars 2003, *Projet de développement agricole intégré et participatif des zones de collines du gouvernorat de Kairouan*, Phase 1, Diagnostic et Axes de développement, Version Définitive, vol.1-2, Ministère de l'Agriculture de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques, CRDA de Kairouan, env 1000p.

EGS (Engineering and General Services), novembre 1995, *Etude de planification des aménagements C.E.S. du gouvernorat de Kairouan*, Rapport intermédiaire, édition provisoire, Ministère de l'Agriculture, Direction de la C.E.S, CRDA de Kairouan.

HAR (Société d'Hydraulique et d'Aménagement Rural), décembre 2003, *Etude de planification des aménagements CES dans le gouvernorat de Siliana*, Phase 2, Rapport Final Définitif, Ministère de l'Agriculture de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques, Direction Générale de la Conservation des Terres Agricoles.

ODCO (Office du Développement du Centre-Ouest), 2002, *Gouvernorat de Kairouan en chiffres*, Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, CRDA de Kairouan, version arabe.

ODNO (Office du Développement du Nord-Ouest), 2002, *Gouvernorat de Siliana en chiffres*, Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, CRDA de Siliana, version arabe.

URAM, décembre 1994, *Etude de l'atlas du gouvernorat de Kairouan*, Rapport de première phase, Bilan, diagnostics et scénarios, Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, CRDA de Kairouan.

URAM, août 1995, *Atlas du gouvernorat de Kairouan*, Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Institut National de la Statistique, Tunis.

D'autres informations ont été données par oral dans les CRDA de Kairouan et de Siliana ou les CTV de Makthar, Kesra, Haffouz, El Alaa, Chebika, Hajeb el Layoun et Oueslatia.

Bibliographie Internet

- <http://www.ins.nat.tn> (site web de l'Institut National de la Statistique de Tunis)
- <http://www.irmcmaghreb.org> (site web de l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain)
- <http://www.sonede.com.tn>
- <http://www.steg.com.tn>
- <http://www.mpl.ird.fr/hydrologie/divha/>
- <http://www.tunisie.com/histoire/>